

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

S.I.A. LE LAVANDOU/LE RAYOL

MAIRIE DU LAVANDOU

ARRONDISSEMENT

DE TOULON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 27 JUILLET 2022

Nombre de membres élus : 4

En exercice : 4

Présents : 4

Pouvoirs : 0

Votants : 4

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : Messieurs Gil BERNARDI, Jean PLENAT, Patrick LESAGE et Jean-Paul JULIEN

Date de convocation : 12 juillet 2022

N° délibération : 2022-07

**FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR CHAQUE CATEGORIE DE BIENS  
AMORTISSABLES (NOMENCLATURE M49)**

**Vu** la délibération en date du 28 novembre 2000 fixant les durées d'amortissement des immobilisations du budget du S.I.A,

**Considérant** les durées d'amortissement préconisées par l'Agence de l'Eau dans son enquête sur les pratiques d'amortissement des collectivités gestionnaires des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse,

*Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité (4 voix pour)*

**FIXE** les durées d'amortissement des immobilisations conformément au tableau joint, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**FIXE** à 1 000 € le seuil unitaire en dessous duquel les immobilisations de faible valeur seront amorties en une année.

**PRECISE** que les subventions d'équipement perçues pour l'acquisition ou la réalisation des immobilisations précitées feront également l'objet d'un amortissement dont la cadence sera la même que celle du bien concerné.

**FAIT, AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE PRESIDENT**

**Gil BERNARDI**

